

2° Une loi injuste n'oblige pas.

3° On se soumet fréquemment aux lois injustes par crainte d'un plus grand mal. Mais il peut se trouver des cas, lorsque la conscience est gravement en jeu, où l'obéissance n'est pas licite et où l'on doit résister jusqu'à la mort.

- “ Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ”, dirons-nous alors avec les apôtres et les martyrs.

4° En revanche, la loi juste, promulguée par qui de droit, oblige en conscience les citoyens.

Tel est le système qui fait s'embrasser la justice et la paix, qui unit dans un parfait accord l'autorité paternelle de l'État et la filiale liberté du sujet, pour la plus grande gloire de Dieu.

De tout ce qui vient d'être dit se dégage une constatation qui surprendra plus d'un lecteur. L'Église fut toujours considérée, et à bon droit, comme la théoricienne du respect. Ses ennemis vont plus loin et l'accusent d'avoir championné de tout temps l'absolutisme.